

# **Administration communale WINCRANGE**

## **Extrait du registre aux délibérations du conseil communal**

**Séance publique du:** 14.02.2007  
**Date de l'annonce publique:** 07.02.2007  
**Date de convocation:** 07.02.2007

**Présents:** Thommes, bourgmestre;  
Neser, Weber, échevins;  
Arend G., Arend R., Durdu, Engelen, Thillens, Toutsch, Winkin-Schloesser, Zeimes,  
conseillers;  
Kergen, secrétaire;

**Excusé(s):**

**Ordre du jour:** 13

**Sujet:** **Règlement concernant les primes pour appareils ménagers.**

### ***Le Conseil Communal,***

- \* *Considérant que le collège échevinal s'est proposé de participer activement à la protection de l'environnement et veut inciter ses habitants à une réduction de la consommation énergétique;*
- \* *Considérant que dans une première phase le collège échevinal propose de subventionner les ménages de la commune qui achètent des appareils ménagers munis de l'Eurolabel;*
- \* *Considérant le présent règlement pour appareils ménagers élaboré par le collège échevinal en étroite collaboration avec la commission de l'environnement;*
- \* *Considérant qu'à l'article 3/0750/6340/001 du budget ordinaire de 2007, un crédit de 12.000 € est prévu pour le paiement des primes en question;*
- \* *Vu l'article 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités;*
- \* *Vu la loi du 27 juin 1906 concernant la protection de la santé publique;*
- \* *Vu les articles 99 et 107 de la constitution;*
- \* *Vu la loi communale du 13 décembre 1988;*
- \* *Après délibération;*

### **Décide à l'unanimité des voix**

***D'approuver le présent règlement concernant les primes pour appareils ménagers:***

#### **I. Conditions**

- a) *Ces primes sont uniquement payées aux ménages dans la commune de Wincrange.*
- b) *Ces primes peuvent être demandées pour 4 catégories d'appareils ménagers:  
1) **machines à laver** 2) **lave-vaisselle** 3) **réfrigérateurs** 4) **congélateurs**  
(et réfrigérateurs-congélateurs combinés)*
- c) *Une prime par catégorie d'appareil et par ménage peut être payée par la commune.*
- d) ***Les machines à laver ou les lave-vaisselle** doivent appartenir à la classe d'efficacité énergétique **A, A+, ou A++** selon l'Eurolabel.  
(Sont disponibles depuis le début 2006: machines à laver A et A+, lave-vaisselle A)*

**Les réfrigérateurs ou congélateurs** doivent appartenir à la classe d'efficacité énergétique **A+, ou A++** selon l'Eurolabel.

(Appareils disponibles en A+ et A++. Le niveau A n'est plus vraiment économique et ne bénéficiera pas d'une prime.

e) *Condition supplémentaire pour les réfrigérateurs et congélateurs:*

*L'ancien appareil doit être valorisé et éliminé selon les règles de l'art!*

*Pour obtenir la prime, un certificat de reprise et de valorisation/élimination de la commune, du SIDEC ou de l'électricien est nécessaire.*

*Exception pour premiers congélateurs et/ou réfrigérateurs dans un nouveau ménage.*

*Dans ce cas: certificat de la commune que le ménage est nouveau.*

f) *Les primes ne sont dues que pour des appareils entièrement payés.*

g) *Les primes sont versées sur un compte bancaire.*

## **2) Procédure**

*Tout citoyen de la commune de Wincrange ayant acheté une machine à laver ou un lave-vaisselle de classe A, A+ (ou event. A++ dans le futur), ou bien un réfrigérateur ou congélateur de la classe A+ ou A++ peut obtenir la prime (sauf s'il a déjà obtenu une prime pour un appareil de cette catégorie), en faisant comme suit:*

*Remettre l'ancien appareil à la commune ou à l'électricien et demander un certificat de reprise et valorisation de l'ancien appareil. Ce certificat est nécessaire pour obtenir la prime pour un réfrigérateur ou congélateur (Dans le cas du premier réfrigérateur et congélateur d'un nouveau ménage un certificat de la commune est exigé).*

### **Documents requis:**

a) *Certificat de reprise et de valorisation pour les réfrigérateurs et congélateurs (resp. premiers appareils d'un nouveau ménage – certificat de la commune)*

b) *Copie de la facture du nouvel appareil, sur laquelle sont indiqués bien lisiblement: marque, type et modèle de l'appareil, date d'achat, nom et adresse de l'acheteur.*

c) *L'autocollant Eurolabel de l'appareil, qui indique la classe d'efficacité énergétique (le coller sur une feuille au cas où il serait collé à l'appareil). Ceci n'est pas obligatoire pour les marques bien connues.*

d) *La copie de la quittance de paiement, si l'acquittement n'est pas indiqué sur la facture même.*

e) *Joindre une demande avec nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, le nom et prénom du titulaire du compte (s'il diffère du nom indiqué sur la facture), le numéro de compte dans le format IBAN et le nom de la banque.*

## **3) Montant de la prime**

| <b>Classe d'efficacité énergétique</b> | <b>Montant</b> | <b>Appareils concernés</b>   |
|--|----------------|--|
| <b>A</b>                               | <b>38 €</b>    | <b>Lave-vaisselle et machine à laver</b>                                 |
| <b>A+</b>                              | <b>50 €</b>    | <b>Machine à laver, lave-vaisselle*, frigo, congélateur (ou combiné)</b> |
| <b>A++</b>                             | <b>60 €</b>    | <b>Machine à laver*, lave-vaisselle*, frigo congélateur (ou combiné)</b> |

(\* pas encore disponible sur le marché)

*Le présent règlement est applicable à partir du 01.01.2007.*

*La présente délibération est soumise pour approbation à Monsieur le Ministre de l'Intérieur par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Diekirch.*

*Ainsi décidé à Wincrange, date qu'en tête*

*Suivent les signatures*

*Pour extrait conforme,  
le bourgmestre,*

*le secrétaire,*

## **CERTIFICAT**

*Le soussigné bourgmestre de la commune de Wincrange certifie que le présent règlement communal concernant les primes pour appareils ménagers, approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire à Luxembourg en date du 26 novembre 2007, réf. 346/07/CR, a été publié à partir du 28 janvier 2008 dans toutes les sections de la commune conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.*

*Wincrange, le 28 janvier 2008  
Le bourgmestre,*